

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



CHRONIQUE MENSUELLE

Les Montagnes du Jura. — La nouvelle ligne ferrée de Morez à Saint-Claude. — Un profil accidenté. — Le viaduc de Morez. — Viaducs et tunnels. — Un circulaire recommandée. — Lyon centre d'excursions pittoresques.

La région montagneuse du Jura comprise entre la longue et haute crête qui sépare la France de la Suisse, à l'Est, et la grande voie ferrée de Besançon à Bourg et à Lyon, qui forme sa lisière occidentale, est une des plus pittoresques des contrées jurassiennes. Les chaînons de montagnes qui s'étendent en lignes parallèles du Nord-Est au Sud-Ouest découpent l'étendue comme les bandes de stratus qui se détachent sur le fond bleu du ciel. Ils forment ainsi des *cluses* aux gorges étroites et profondes, renfermant des vallées tour à tour riantes ou sauvages, remplies de belles grottes, ornées de lacs et de cascades et parcourues par des torrents impétueux et de superbes rivières, telles que l'Ain, la Bienne et le Tacon.

C'est sur la Haute-Bienne que se trouve située la ville de Morez, à 700 mètres d'altitude, au fond d'une gorge encaissée entre de hautes montagnes; puis, à 29 kilomètres en aval, la ville de Saint-Claude, qui n'est plus qu'à 409 mètres d'altitude, au confluent de la Bienne et du Tacon, et, au centre, d'un bassin entouré de hautes montagnes.

De ces deux localités, soit par la route qui passe à proximité du petit lac des Rousses, ou par celle de Lajoux-Mijoux, on accède au célèbre col de la Faucille, qui est comme une fenêtre ouverte dans cette Grande Muraille, formant le dernier échelon de cet escalier colossal, dont les marches successives s'étagent des plaines du Doubs et de la Bresse jusqu'aux confins de la Suisse.

Du haut de ce merveilleux belvédère, situé à l'altitude de 1.323 mètres, la vue s'étend en arrière sur les chaînons des crêtes et des pics, dénudés ou couverts de forêts, qui vont en s'abaissant vers l'Occident, tandis que, du côté de l'Orient, les regards embrassent les vallées de Gex et de Divonne, qui viennent s'épanouir en pente douce jusqu'aux bords du lac Léman. Au delà s'étend l'immense nappé d'azur qui réfléchit dans son miroir les sommets neigeux des Alpes lointaines.

La région du Jura que nous venons d'explorer est sillonnée par de nombreuses voies ferrées, qui comprennent notamment, depuis les années 1900 et 1901, le tronçon d'Andelot à Morez, qui se détache de la ligne de Pontarlier, et celui de la Cluse à Saint-Claude, branchée sur la ligne de Bourg à Nantua. Mais ces deux localités importantes n'étaient pas jonctionnées jusqu'à ces derniers temps par une voie ferrée.

Cette lacune vient d'être comblée par la construction d'une ligne de 24 kilomètres, que la Compagnie P.-L.-M. a ouverte à l'exploitation, le mois d'août dernier, entre Morez et Saint-Claude, et réalise la continuité complète de la ligne d'Andelot à la Cluse.

Cette ligne, d'une longueur totale de 116 kil. 400, présente un parcours des plus pittoresques et des plus accidentés, tant sur les tronçons anciens que sur la nouvelle section de raccordement.

Partant d'Andelot à la cote de 636 mètres, la ligne descend de 100 mètres environ jusqu'à Champagnole, par une pente maximum de 19 millimètres par mètre. Puis la voie remonte par une rampe de 15 à 25 millimètres jusqu'au point culminant de la ligne, à la halte de Savine, située à 948 mètres d'altitude. De là, le profil s'abaisse par une pente continue, se prolongeant au delà de Saint-Claude jusqu'à la cote 329, puis se relève par rampes de 25 millimètres au niveau de 540 mètres, à Oyonnax, pour aboutir au terminus de la Cluse, à l'altitude de 479 mètres, sur la ligne de Bourg à Bellegarde.

La pente la plus forte atteint 30 millimètres dans la section située au delà de la Savine, entre Mombier et Morez. Ces deux dernières gares, distantes seulement de 1.300 mètres à vol d'oiseau, présentent une différence d'altitude de 124 m. 50. Il a donc fallu donner au tracé un développement de 5.200 mètres, en lui faisant décrire une vaste boucle, pour racheter cette différence de niveau, sans dépasser le taux de 30 millimètres par mètre que l'on s'était imposé pour la construction de la ligne.

Cette partie du parcours comprend des ouvrages d'art intéressants, dont quatre viaducs et d'importants tunnels, présentant un développement total de 1.850 mètres environ. La nouvelle section de Morez à Saint-Claude est particulièrement accidentée. La différence d'altitude entre ses extrémités est de 295 mètres, et la ligne suit la vallée de la Bienne sur un parcours total de 24 kilomètres. Les parties en courbe dépassent la moitié de la longueur du tracé, avec des rayons réduits jusqu'à 250 mètres et des pentes de 20 millimètres par mètre au maximum.

On compte dix-huit tunnels et neuf viaducs échelonnés sur tout le parcours. La longueur des tunnels varie de 18 à 1.745 mètres, et forme un développement total de 4.741 mètres.

L'ouvrage le plus important est le viaduc de Morez, qui franchit la vallée du torrent de la Saillard par neuf arches en plein centre de 20 mètres de portée. Les tympans entre les arcs fortement accusés par le mode de construction adopté sont élévis au moyen d'arcs surbaissés prenant leurs points d'appui sur les reins des voûtes principales. L'aspect de l'ouvrage ainsi ajouré est plus léger et plus décoratif, et la plus-value de main-d'œuvre qui en résulte est amplement compensée par l'économie de matériaux réalisée.

Un peu plus loin, la ligne traverse une partie plus resserrée du ravin, sur un viaduc formé d'une arche principale de 25 mètres d'ouverture, précédée et suivie de deux couples d'arches de 12 mètres.

Il convient de signaler encore le viaduc de la Grande-Roche, comprenant sept arches surbaissées, dont les naissances sont établies presque au ras du sol; sur un flanc de coteau à forte déclivité, et enfin, le viaduc du Pain-de-Sucre, qui franchit deux ravins par une série de quinze arches de 5 mètres d'ouverture et une arche en plein centre de 15 mètres de portée.

La voie est en rails d'acier du type Vignole, de 12 mètres de longueur et du poids de 39 kil. 250 au mètre courant; elle est fixée sur des traverses de chêne, au nombre de quatorze à dix-sept par longueur de rail, encastrées dans le ballast en pierre calcaire fournie par les roches traversées.

La dépense totale prévue pour la construction de ce tronçon est de 15.294.000 francs, ce qui fait ressortir à 636.000 fr. le coût moyen du kilomètre de ligne.

L'étude de ce tracé, particulièrement accidenté, qui présentait de sérieuses et nombreuses difficultés, a été faite sous la direction de M. Séjourné, ingénieur en chef de la construction à la Compagnie P.-L.-M.

Cette nouvelle section de chemin de fer de montagne, en soudant les deux tronçons précédemment isolés entre Morez et Saint-Claude, aura non seulement créé une seconde voie de communication directe et complète entre Bellegarde et Pontarlier, et même Neuchâtel, mais en même temps ouvert aux touristes un nouvel accès commode et rapide dans cette région si pittoresque et si attrayante des hauts plateaux du Jura français.

La ligne d'Andelot à la Cluse peut encore servir de base à la combinaison de charmants voyages circulaires que l'on pourrait étendre à volonté, suivant le temps disponible.

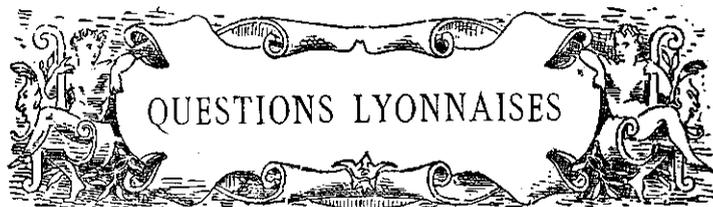
Voici, par exemple, celle qui serait à préconiser pour utiliser, en d'autres occasions d'ailleurs, le pont à trois arches qui se présente cette année pour les fêtes de la Toussaint. Le circulaire comprendrait : Bourg, la Cluse, Saint-Claude, Morez, Andelot, Neufchâtel-Lausanne, Genève, avec retour à Lyon par Ambérieu.

Cet itinéraire rassemble des éléments du plus grand intérêt : la capitale de la Bresse avec le joyau qui s'appelle l'église de Brou, les cités si intéressantes par leurs industries spéciales d'Oyonnax et de Saint-Claude, la vallée pittoresque de la Bienne, le beau lac de Neufchâtel, la merveille qu'est le lac Léman, dont on ne peut assez se rassasier, Genève la belle, sans parler du lac de Nantua et des célèbres écrevisses, qui, d'ailleurs, ne sont plus qu'une légende irréelle et impalpable.

Une variante de ce circulaire, que l'on peut recommander pour une fugue de huit jours, par exemple, consisterait à rejoindre la ligne du Jura-Simplon à Lausanne, jusqu'à Montigny, pour gagner Chamonix et fermer son retour par Annecy.

La morale et la conclusion à tirer de tout cela, c'est que notre bonne ville de Lyon se trouve dans une situation de plus en plus favorisée, au point de vue des moyens de communications rapides et des excursions pittoresques dans les contrées si attrayantes qui l'entourent de toute part, du Dauphiné, de la Savoie, du Jura et de la Suisse, dont les glaciers resplendissent, par les temps clairs, à la portée de notre horizon.

DARYMON.



LA COMMISSION DU PLAN D'EXTENSION ET D'EMBELLISSMENT DE LA VILLE DE LYON

Ayant depuis longtemps fait ressortir la nécessité, pour une ville comme Lyon, de l'établissement d'un plan d'ensemble pour l'extension et l'embellissement de la ville, afin d'éviter le retour de fautes irrémédiables, telles, entre autres, que la construction du groupe scolaire de la place des Jacobins, *la Construction lyonnaise* ne peut manquer d'applaudir à l'initiative du Maire de Lyon, qu'elle a d'ailleurs déjà signalée, de constituer, en raison de l'accroissement rapide et continu de la ville de Lyon, une Commission chargée de l'étude du plan d'extension.

Un arrêté municipal du 14 octobre a fixé la constitution de cette Commission, dont font partie : MM. Bouffier, Junique, Rambaud, Biennier, Nové-Josserand, Sallès, Gervais, Arnaud, Franck, Vilbœuf, Gorjus, Duquaire, Poisard, Valansio, Darne, Lévy, Carteret, Monet, conseillers municipaux ; Victor, Chol, Genin, Barbero, Villon, adjoints au Maire ; Chardin, Pays, Vermare, Voillot, conseillers généraux ; les maires de Villeurbanne, Bron, Vénissieux, Saint-Fons, la

Mulatière, Oullins, Sainte-Foy, Francheville, Ecully ; Delorme, adjoint au maire de Vaulx-en-Velin ; J.-M. Labaume, conseiller municipal de Vénissieux ; A. Rieussec, conseiller municipal de Tassin-la-Demi-Lune ; Fabrègue, conseiller municipal de Saint-Rambert-l'Île-Barbe ; Terrasse, adjoint au maire de Caluire-et-Cuire ; l'ingénieur en chef et l'agent voyer en chef du département du Rhône ; le Chef du Génie ; le Président de la Chambre de commerce de Lyon ; Bertrand et Clermont, administrateurs des Hospices civils de Lyon, le Président de la Société Académique d'Architecture de Lyon ; le Président du Syndicat des architectes du Rhône ; le Président de la Commission des sites et monuments naturels ; le Président du Syndicat d'initiative de Lyon ; Araud, président, et Brizon, vice-président de la Chambre syndicale des propriétés immobilières ; Tony Garnier, architecte ; Courmont, professeur à la Faculté de médecine ; Lameire, professeur à la Faculté de droit ; P. Cuminal, directeur d'école primaire supérieure ; E. Leroudier, dessinateur pour la fabrique ; A. Pallière, ingénieur des arts et manufactures ; Auguste et Louis Lumière, industriels ; l'ingénieur en chef du service municipal de la Voirie ; l'architecte en chef de la ville ; le directeur du bureau d'hygiène de Lyon ; le directeur du service municipal des cultures ; Dupraz, agent voyer d'arrondissement ; Rochex, chef de bureau à la mairie centrale ; Tardy, ingénieur voyer à la voirie municipale.

La première réunion de cette Commission a eu lieu à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Herriot, le 18 octobre dernier.

M. Herriot, après avoir souhaité la bienvenue aux membres de la Commission, a exposé d'une façon très précise l'état actuel de la question de l'extension des villes en France et à l'étranger ; c'est au prix de difficultés sans nombre et de sacrifices financiers souvent considérables que les municipalités arrivent à réaliser l'ouverture et l'élargissement des rues ; cela, il faut le reconnaître, provient, d'une part, de la mauvaise méthode employée pour arriver à un plan d'ensemble judicieux, et aussi de l'état actuel de la législation française en matière d'expropriation. M. le Maire expose longuement ce qu'ont fait bon nombre de villes étrangères, grâce à l'appui de lois plus libérales que les nôtres. Le principe de la détermination des plans d'extension, du choix judicieux des espaces libres, est dû à un architecte français ; mais ce sont les étrangers, et principalement les villes allemandes, qui l'ont mis en pratique.

A ce propos, nous devons signaler l'article très documenté que M. Ant. Sallès a publié dans *le Salut Public* du 22 octobre, où la question est étudiée de façon très approfondie.

Aux expositions de Dresde, et, plus récemment, de Dusseldorf (1), le problème de la construction des villes a été étudié et présenté d'une manière très remarquable par de nombreuses villes allemandes.

Une véritable technique, spéciale à la construction des villes, se dégage nettement de tous ces travaux. Création de rues de circulation intense, d'une part, création de rues d'habitation, d'autre part ; détermination de zones dans lesquelles la hauteur des maisons est nettement fixée, ainsi que les surfaces des cours, le rapport entre la partie bâtie et la partie non-bâtie variant avec la distance du centre de l'agglomération ; détermination des espaces libres et des quartiers industriels en tenant compte du régime des vents, etc.

En attendant que soit votée la loi, due à l'initiative de M. Charles Beauquier (2), imposant aux villes l'obligation de dresser des plans d'extension et d'embellissement, la ville de Lyon se place en tête des municipalités françaises qui se sont soucies des améliorations de voirie, des progrès de l'hygiène urbaine et de l'hygiène sociale.

(1) Voir, dans *la Construction Lyonnaise* du 16 août 1912, le plan de cette exposition, sa classification et les enseignements qui'en découlent.

(2) Voir *la Construction Lyonnaise* des 16 février 1909 et 16 octobre 1910, où est reproduite la proposition de loi avec l'exposé des motifs.

Après un échange de vues entre divers membres de la Commission, le programme de travail suivant, proposé par M. Herriot, a été adopté : division de la région lyonnaise en cinq secteurs triangulaires ayant sensiblement leur sommet place Bellecour et leur base à la périphérie.

1^{er} secteur, Sud-Est, limité, d'une part, par le Rhône (partie en aval du pont de la Guillotière), d'autre part, par la route nationale n° 6 (cours Gambetta), extension vers Saint-Fons, Vénissieux, Saint-Priest.

2^e secteur, Nord-Est, entre la route nationale n° 6 et le Rhône (partie amont du pont de la Guillotière) ; extension vers Bron, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin.

3^e secteur, zone entre Rhône et Saône ; extension vers Cuire, Caluire, Saint-Clair, Rillieux.

4^e secteur, partie Nord de Lyon comprise entre la Saône et la route nationale n° 7 ; extension vers Saint-Rambert, Champagny, Ecully.

5^e secteur, Sud-Ouest, compris entre la route nationale n° 7, la Saône et le Rhône ; direction de Tassin, Francheville, Sainte-Foy, la Mulatière, Oullins, Pierre-Bénite.

Dans chaque secteur, les questions suivantes seront tout d'abord étudiées :

1° *Les grandes artères actuelles allant de Bellecour vers la périphérie sont-elles suffisantes ?*

2° *Y a-t-il lieu et est-il possible d'en ouvrir d'autres ?*

3° *Y a-t-il lieu et est-il possible d'améliorer les voies existantes ?*

4° *Dans chaque secteur y a-t-il des espaces libres qu'il serait intéressant de réserver ?*

5° *Examen dans chaque secteur de la question des murs d'enceinte : y a-t-il lieu d'étudier leur suppression ou la création de polygones d'exception ?*

Le service municipal de la voirie formera un lien tout naturel entre les différentes sections, pour assurer la coordination des propositions.

Les commissions des secteurs voisins se réuniront d'ailleurs, si besoin est, pour échanger leurs vues avant la réunion de la Commission plénière qui sera appelée à statuer sur l'ensemble des travaux des Sous-Commissions et à arrêter la suite du programme des travaux.

Tous plans, documents, dossiers qui pourraient être utiles aux membres de la Commission seront mis à leur disposition par les services municipaux.

LE PONT DE LA FEUILLÉE

On a inauguré samedi dernier 26 octobre, en présence de M. Pams, ministre de l'agriculture, et aussitôt livré à la circulation, le pont la Feuillée, le premier pont métallique d'une seule arche sur la Saône. Les plans en ont été dressés par M. Auric, alors qu'il était ingénieur en chef de notre Voirie municipale ; l'exécution en a été assurée par son successeur, M. Chalumeau, et M. Fabrègue, ingénieur du service des Ponts à la Voirie, qui vient de prendre sa retraite.

Nous ne reviendrons pas sur la description que nous en avons déjà donnée en détail (1). Rappelons seulement qu'il mesure 16 mètres de largeur, avec une chaussée de 10 mètres et deux trottoirs de 3 mètres chacun : l'arche unique, appuyée sur deux arches en maçonnerie établies sur les bas-ponts, franchit une distance de 73 mètres. Il est très fâcheux que les exigences du service de la navigation, d'une part, et le niveau des quais, d'autre part, aient nécessité le dos d'âne qui le dépare et que les ponts métalliques ont précisément l'avantage de pouvoir éviter. En exhaussant légèrement le quai de Bondy, dont la maison à l'angle de la rue Octavio-Mey est précisément élevée de quelques degrés au-dessus de la chaussée, on aurait pu donner au pont un

profil moins accentué et atténuer le vallonnement du plus déplorable effet que produisent, de ce côté principalement, la déclivité du pont et la forte rampe qui monte à la gare Saint-Paul. Mais ne récriminons point, puisqu'aussi bien il est avéré qu'à Lyon toute œuvre d'une valeur intrinsèque reconnue doit toujours être gâtée par quelque côté défectueux.

ENTRE LYON ET PARIS

AMÉLIORATION DES COMMUNICATIONS

Nous avons maintes fois réclamé l'amélioration des moyens de transport entre Paris et Lyon et *vice versa* ; mais, malgré l'appui que nous avons reçu de différentes personnalités influentes et les demandes formelles de nos corps constitués, la Compagnie P.-L.-M. n'a jamais voulu créer de nouveaux trains pour répondre aux vœux légitimes de la population lyonnaise.

Le nouveau service d'hiver reste donc, à quelques minutes près, semblable à ceux qui l'ont précédé dans ces dernières années ; la même constatation avait d'ailleurs été faite lorsqu'a commencé le service d'été 1912, le seul changement important ayant consisté en la mise en marche d'un train pour la Suisse passant à Perrache entre 2 et 3 heures du matin, c'est-à-dire à un moment peu propice pour un voyage de repos et d'agrément !

La seconde ville de France reste donc non seulement sans communications très rapides avec la capitale, mais aussi à peu près complètement mise à l'écart du courant des nombreux hivernants étrangers qui, se dirigeant du Nord vers le littoral méditerranéen, ne peuvent pratiquement pas s'arrêter dans de bonnes conditions un jour ou deux dans notre cité au cours de leur voyage d'aller, car ils n'ont aucun train leur permettant de reprendre commodément leur route à destination de Nice.

On sait, en effet, qu'à part les trains obligeant les intéressés à passer la nuit dans des wagons qui arrivent déjà bondés à Perrache, il n'y a que le train partant à midi 20 qui permet l'accès de la Côte d'Azur à une heure à peu près acceptable ; et encore n'arrive-t-on au chef-lieu des Alpes-Maritimes que vers minuit, soit un trajet de près de douze heures pour faire 590 kilomètres !

Je ne parle pas du train quittant Lyon à 8 heures du matin, et qui, filant avec une lenteur encore plus désespérante, n'est guère apprécié de nos hôtes étrangers, habitués à plus de rapidité ; il arrive, du reste, un peu trop tôt, puisqu'il entre en gare vers 7 h. 1/2 du matin.

Nous admettons, dans une certaine mesure, que le Chemin de fer ne veuille pas encore créer de nouveaux trains d'essai sans être sûr d'une clientèle constante et suffisante, car il peut craindre d'être conduit à les maintenir *sine die*, même s'ils ne donnaient pas les résultats attendus, mais il ne faut pas exagérer cette prudence qui est l'ennemie de tout progrès sérieux, c'est-à-dire contraire à l'intérêt des uns et des autres, de la Compagnie comme du public.

Quoi qu'il en soit, en attendant cette mise en marche des futurs convois rapides devant desservir Lyon, il y a une première amélioration, qui pourrait être réalisée de suite, non seulement sans gros frais, mais aussi, dans certains cas, en procurant une économie au P.-L.-M.

Ce serait l'usage plus fréquent de voitures directes, affectées spécialement à la destination de Perrache, ou à la prise en charge dans cette gare, voitures qui seraient détachées ou attelées, selon les cas, dans ladite station, et qui serviraient en quelque sorte exclusivement aux voyageurs ayant à circuler entre les deux premières villes de France.

On procède déjà ainsi, à certains jours de très grande affluence ; rien ne serait donc plus facile que de généraliser journalièrement la mesure, ce qui procurerait aux voyageurs

(1) Voir la *Construction Lyonnaise* du 1^{er} octobre 1909.

l'avantage si apprécié de pouvoir choisir leur place sans risquer de faire 500 kilomètres dans les couloirs, au milieu des bagages encombrants ou sans avoir à se diviser, si l'on est en famille, entre les nombreux wagons qui composent les convois rapides actuels.

Dans beaucoup de circonstances, le service d'exploitation obtiendrait une réduction sérieuse de frais en agissant de la sorte.

Supposons, en effet, que, d'une façon générale, la moyenne des voyageurs prenant, dans une période mensuelle donnée, à Nice ou à Marseille, et à destination de Lyon, le train rapide arrivant à 2 h. 19 du soir, soit, par exemple, de trente, et que, d'autre part, le nombre de personnes montant dans ce train pour Paris soit, en moyenne, de 70 (il faut tabler, vraisemblablement, pour ledit train sur une quantité plus grande de montants que de descendants). C'est donc, dans cette hypothèse, quarante places nouvelles qu'il faut à Perrache.

Or, en prévision de ces quarante occupants complémentaires, la gare de Marseille a dû mettre un wagon de plus qu'il n'était nécessaire pour le trajet jusqu'à Lyon. Le chemin de fer pourrait donc économiser les frais de transport d'une voiture sur ce parcours de 364 kilomètres en n'accrochant qu'à Perrache le véhicule nécessaire à la prise en charge du surplus de quarante voyageurs lyonnais.

Le même raisonnement peut s'appliquer à quelques autres trains allant sur Paris, par exemple celui passant à 9 h. 19-9 h. 39 du matin, et à ceux en sens contraire, quittant la capitale.

A certaines périodes, ou même d'une façon continue pour quelques express, il pourra être utile, au contraire, d'ajouter un wagon à Lyon à destination de Marseille et Nice. Tout dépendra des moyennes que peuvent seules révéler les statistiques avec assez d'exactitude.

En tout cas, même si le P.-L.-M. accrochait chaque jour deux ou trois voitures de plus qu'il n'en faudrait exactement, ce ne serait pas une perte réelle pour lui ; cette commodité attirerait davantage la clientèle, plus de personnes que l'on ne pense évitant parfois des déplacements dans la crainte des bousculades et du manque de confort.

Du reste, l'usage plus fréquent des véhicules à destinations fixes permettrait le développement de l'emploi des garde-places, car il n'est pas possible de l'employer aux gares de passage s'il n'y a pas de voitures à accrocher, et ce ne serait pas une recette négligeable pour la Compagnie que cette taxe de 1 franc par place retenue, laquelle pourrait même être portée sans inconvénient à 2 francs, la plupart des voyageurs ne regardant pas à une aussi petite somme s'ils sont ainsi assurés d'être casés dans de bonnes conditions sans avoir à prendre un train d'assaut.

L'idée que nous soumettons à l'administration compétente nous paraît présenter assez d'intérêt pour qu'elle soit sérieusement examinée ; nous espérons qu'il en sera bien ainsi et qu'à la première occasion la Compagnie de Chemins de fer mettra davantage en pratique l'usage des voitures directes entre Lyon et Paris, voire même entre notre ville et d'autres destinations.

SINED.

LES CITÉS ET BANLIEUES-JARDINS

Le Conseil municipal de Lyon avait envoyé, en juin 1912, pour étudier les cités et banlieues-jardins à Dourges (Pas-de-Calais) et en Angleterre, une délégation composée de MM. Henry Gorjus, Valansio, Darne, conseillers municipaux ; Serlin, secrétaire général de la mairie de Lyon ; Cenet, président de la Fédération des Coopératives d'habitations à bon marché. Nous avons exprimé déjà (1) l'espoir que leurs

(1) Voir la *Construction Lyonnaise* du 1^{er} juillet 1912.

observations seraient de la plus grande utilité pour l'établissement du plan d'extension de la ville. Maintenant qu'est nommée la Commission qui aura à s'occuper de ce plan d'extension, elle trouvera ample matière à étude, dans le rapport présenté au nom de la délégation par M. Henry Gorjus. Nous regrettons que son étendue ne nous en permette pas la publication ; nos lecteurs, que la question intéresse, pourront se reporter au *Bulletin Municipal* du 27 octobre.



LE MONUMENT A. LECLERC

L'Ecole nationale Vétérinaire de Lyon vient de célébrer le cent cinquantième anniversaire de sa fondation par Cl. Bourgelat. Un grand nombre de vétérinaires, civils et militaires, venus de France et de l'étranger à cette occasion, ont visité lundi 28 octobre, sous la conduite de M. Tony Garnier, l'éminent architecte des nouveaux abattoirs, les vastes chantiers de ce qui sera un modèle répondant à toutes les exigences de la science et de l'hygiène.

Au préalable, M. le colonel vétérinaire Aureggio, dont l'activité et le dévouement inlassables se dépensent au profit de toutes les idées généreuses, avait remis à la Ville de Lyon, au nom du Comité qu'il présidait, le monument à la mémoire d'Alexandre Leclerc, fondateur du service de l'inspection des viandes de Lyon, dont le nom a été donné à l'avenue qui part du Rhône pour aboutir aux abattoirs.

Cet hommage, dont nous donnons la reproduction d'après le dessin de M. Tony Garnier, est apposé sur la façade du bâtiment, sur la rue des Culattes, consacré à l'inspection des viandes, dans la grande cour d'entrée. Il est l'œuvre du maître Alfred Boucher, ami d'enfance de Leclerc, qui a eu la générosité d'offrir au Comité le médaillon complètement terminé.

GRÈVE DES CHARPENTIERIS

Il y a une quinzaine de jours, une nouvelle entrevue eut lieu entre les délégués patrons et les délégués ouvriers. Les premiers maintinrent le principe de la signature du contrat pour un délai déterminé, mais, afin d'aider à la conclusion de l'entente, ils réduisaient de cinq ans à trois ans la durée du contrat. La Commission ouvrière n'ayant pas consenti à s'engager pour cette période, les pourparlers furent à nouveau rompus, et la grève, qui dure depuis deux mois, n'est pas encore terminée.

A la réunion générale, qu'ils ont tenue dimanche matin 27 octobre, les ouvriers ont manifesté leur confiance à la Commission pour entrer à nouveau en pourparlers avec les entrepreneurs et maintenir les revendications, telles qu'elle jugera nécessaire de les modifier.

Il est à désirer que l'esprit réciproque de conciliation aboutisse cette fois à un accord définitif.

CONCOURS

LYON

INGÉNIEUR MUNICIPAL, SERVICE DES PONTS

Un concours pour l'admissibilité à l'emploi d'ingénieur à la Voirie municipale, service des Ponts, aura lieu le 5 décembre 1912.

Pourront être admis à y prendre part : 1° les conducteurs municipaux et les conducteurs des ponts et chaussées détachés au service de la ville Lyon avant l'âge de trente-cinq ans ; 2° les anciens élèves de l'Ecole des Ponts et Chaussées et de l'Ecole Centrale des arts et manufactures, pourvus du diplôme délivré par ces écoles, qui justifieront être âgés de plus de vingt-cinq ans et de moins de trente-cinq ans au 1^{er} janvier 1912.

Le traitement de début est de 4.500 francs.

Les demandes d'admission devront être adressées à M. le Maire de Lyon avant le 25 novembre.

Le *Bulletin Municipal Officiel* du 27 octobre contient les conditions de l'examen et le programme des connaissances exigées.

LYON

CONCOURS D'APPRENTISSAGE DES CORPORATIONS DU BATIMENT

Le Président de la Chambre syndicale des entrepreneurs informe les apprentis des diverses corporations du bâtiment qu'un grand concours, avec de nombreuses récompenses en espèces aura lieu les 17 et 24 novembre, sous les auspices de la Société académique d'architecture.

Il les invite à se faire inscrire sans retard au siège de la Chambre syndicale, rue des Archers, 8 ; pour ceux qui suivent les cours de l'enseignement professionnel, au siège de cette Société.

Le Conseil d'administration du *Syndicat des maîtres serruriers* fait tous ses efforts pour que sa corporation soit bien représentée ; il compte sur l'adhésion de tous les apprentis de première, deuxième et troisième année, et prie les patrons de vouloir bien préparer leurs élèves. Les inscriptions sont reçues dès maintenant au siège, rue des Marronniers, 8, le mardi, de 5 à 7 heures du soir, et tous les jours, chez M. Buttin, président, rue Palais-Grillet, 18 (téléph. 46-89), et Vigneron, secrétaire général, 56, boulevard du Nord (téléph. 45-54). Une circulaire fixant la date et les conditions du concours sera envoyée aux intéressés.

HOSPICES CIVILS DE LYON

HABITATIONS A PETITS LOYERS

Prorogation.

L'Administration des Hospices civils de Lyon informe MM. les Architectes établis à Lyon que, sur la demande de

plusieurs intéressés, le délai fixé primitivement au 30 novembre 1912, pour le dépôt des projets relatifs au concours ouvert pour la construction d'habitations à petits loyers, est reporté au 15 décembre 1912.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

AIN. — Une somme de 46.000 francs a été votée par la commune de *Lagnieu* pour l'agrandissement des écoles de filles et maternelle.

ALLIER. — Le Conseil municipal de *Montluçon* a voté : 1° un crédit de 80.000 francs pour l'achèvement des travaux de construction du théâtre et de l'hôtel de ville ; 2° un crédit supplémentaire d'un million pour la construction des casernes. Installation de la machinerie et du rideau du théâtre, 20.000 francs ; aménagement des abords du nouvel hôtel de ville, 35.000 francs ; ameublement des nouvelles casernes, 60.000 francs.

ALPES-MARITIMES. — Une nouvelle subvention de 9.500 francs est accordée à la commune de *la Turbie* pour la réfection de la canalisation des eaux du Mont-Agel. Les travaux commenceront au printemps prochain. — M. Rigaut, ingénieur des ponts et chaussées, est chargé de dresser les plans de construction d'un réseau d'égouts au *Cap d'Ail*.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Un programme de grands travaux a été élaboré pour la ville d'*Arles* : construction d'un égout sous l'avenue Emile-Zola, 40.000 ; réfection du pavage dans les grandes artères de la ville, 210.000 francs ; transformation des anciens bâtiments de l'Archevêché, 101.000 francs ; transformation du jardin de la Charité en jardin public, 88.600 francs ; agrandissement du collège, 50.000 francs ; construction d'un groupe scolaire à Pont-de-Crau, 73.000 francs ; agrandissement des ateliers à l'école primaire supérieure, 5.300 francs ; amélioration de rues et boulevards et travaux de voirie divers, 130.000 francs.

CÔTE-D'OR. — La ville de *Beaune* va contracter un emprunt de 110.000 francs, pour construction d'égouts. Une somme de 113.030 francs est affectée à divers travaux communaux. — La ville de *Dijon* va faire procéder au pavage des chaussées faisant partie du domaine de la voirie urbaine : place de la République, 75.000 francs, et rue Courteépée, 23.000 francs.

DOUBS. — Une enquête vient d'avoir lieu à la mairie de *Besançon* sur le projet de construction d'un chemin à l'ouest du champ de manœuvres de Palente. — Le Conseil municipal de *l'Isle-sur-le-Doubs* a mis à l'étude un projet d'adduction d'eau potable. — Un devis s'élevait à 65.000 fr. vient d'être approuvé pour travaux supplémentaires d'adduction d'eau à *Audincourt*, en vue d'utiliser la nappe d'alluvions au lieu dit « Sous-Echelotte ». — La ville de *Besançon* a décidé l'agrandissement de l'école de la Butte et du lycée de jeunes filles.

HAUTE-LOIRE. — La ville de *Brioude* a voté un crédit de 68.250 francs pour la construction d'une école primaire supérieure de jeunes filles, boulevard Desaix.

HAUTE-SAÔNE. — Le Conseil municipal de *Gray* a accepté l'avant-projet de construction d'un hôtel des postes, dont la dépense atteindra 160.000 francs. — Le maire de *Lure* est autorisé à traiter pour la construction d'un établissement de bains-douches ; la dépense prévue est de 51.500 francs. — Sont autorisés les travaux à exécuter sur la rivière de Saône, pour la construction de déversoirs en amont des barrages mobiles de *Saint-Albin* et de *Rigny*. La dépense est évaluée à 161.500 francs.

HAUTE-SAVOIE. — Une Commission est nommée, à An-

necy, pour étudier un projet d'adduction d'eau au hameau d'Albigny. Il est question de créer une rue entre l'avenue des Iles et le chemin des Têts et d'élargir un chemin qui aboutit à l'avenue Bouvard : 12.000 francs. Un vœu est émis par le Conseil pour l'allongement du quai de la gare devant le bâtiment de la Douane et l'agrandissement de l'abri couvert situé à l'arrivée du train d'Aix. — Le Conseil municipal d'*Evian-les-Bains* vient de voter une série de travaux. Il s'agit d'abord du boulevard des Sources, allant de la gare à l'hôpital. La majeure partie des propriétaires intéressés se sont entendus amiablement avec la Ville pour la cession des parcelles de terrains nécessaires, la construction de ce boulevard étant devenue indispensable. Le Conseil a encore décidé la construction de l'école maternelle, dont le devis, établi par M. Pierre Grivel, architecte, se monte à 98.000 francs.

☛ ISÈRE. — Une Commission est nommée, à *la Mure*, pour étudier, dans une conférence intercantonale, les projets de rectification des chemins n° 20, de la Mure à Valbonnais, par Siévoz : 140.000 francs, et n° 114, de la Mure à Bourg-d'Oisans, par Nantes-en-Rattier et la Morte : 248.000 francs.

☛ JURA. — Un crédit de 300.000 francs est affecté à l'agrandissement des casernements, et un autre de 33.500 fr. à de grosses réparations à l'hôtel de ville, à *Lons-le-Saunier*.

☛ LOIRE. — La commune de *Panissières* va faire construire une école dont le devis s'élève à 60.000 francs.

☛ PUY-DE-DÔME. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux à exécuter pour l'établissement d'un quai militaire à la gare d'*Issoire*.

☛ SAVOIE. — Des travaux pour l'adduction d'eau potable vont être entrepris à *Montaille* : les travaux sont évalués à 79.482 fr. 88, avec 5.517 fr. 12 pour imprévus.

☛ SAÛNE-ET-LOIRE. — Une Commission est nommée pour étudier le projet d'adduction des eaux des sources de la forêt, à *Charolle*. Le projet d'installation de l'électricité sera étudié par la Commission des finances.

☛ VAR. — La commune de *Saint-Raphaël* a projeté la construction d'un pont en ciment armé sur le Pédégal. — La commune de *Carqueiranne* va faire construire une école maternelle au hameau des Salettes.

☛ VAUCLUSE. — Le Conseil municipal d'*Orange* a décidé que le cours secondaire de jeunes filles sera transformé en collège et transféré, dans ce but, au château Gasparin. La dépense d'appropriation est évaluée à 25.000 francs. D'autre part, la Ville d'*Orange* vient d'approuver l'acte de vente d'un terrain pour la construction de casernes, s'élevant à 33.000 fr.

L'ÉGLISE DE SAINT-AUGUSTIN A LYON

(SUITE)

La disposition du plan qui permet de placer l'autel à la croisée du transept et de la grande nef donnait toute satisfaction au programme du Curé qui tenait à voir groupés, autour de l'officiant, tous les éléments religieux de sa paroisse : les femmes dans la grande nef, les hommes dans le chœur, les jeunes gens des écoles à droite, les jeunes filles à gauche, les chanteurs et les chanteuses dans les tribunes latérales.

Les nefs sont supportées par dix colonnes monolithes surmontées de chapiteaux à double abaque, suivant le style byzantin.

Quatre marches séparent le chœur du reste de l'église. Il est encadré par quatre grands arcs qui supportent la lanterne de l'église. Trois de ces arcs s'appuient sur des colonnes monolithes de 6 mètres de hauteur. Aux deux colonnes de

face sont adossés les ambons. L'arc de fond ne comporte pas de colonnes, il surmonte le baldaquin de l'autel et fait fonction d'arc triomphal. Il porte l'inscription classique dans toutes les basiliques : GLORIA IN EXCELSIS DEO ET IN TERRA, SUPER TRONUM SEDENTE, qui annonce le Christ en majesté de l'abside.

Toutes les colonnes monolithes sont en pierre de Villette fournies par M. Duboin.

Les chapiteaux en pierre des Estailades fournis par M. Reboux ont été modelés et sculptés par M. Gasq.

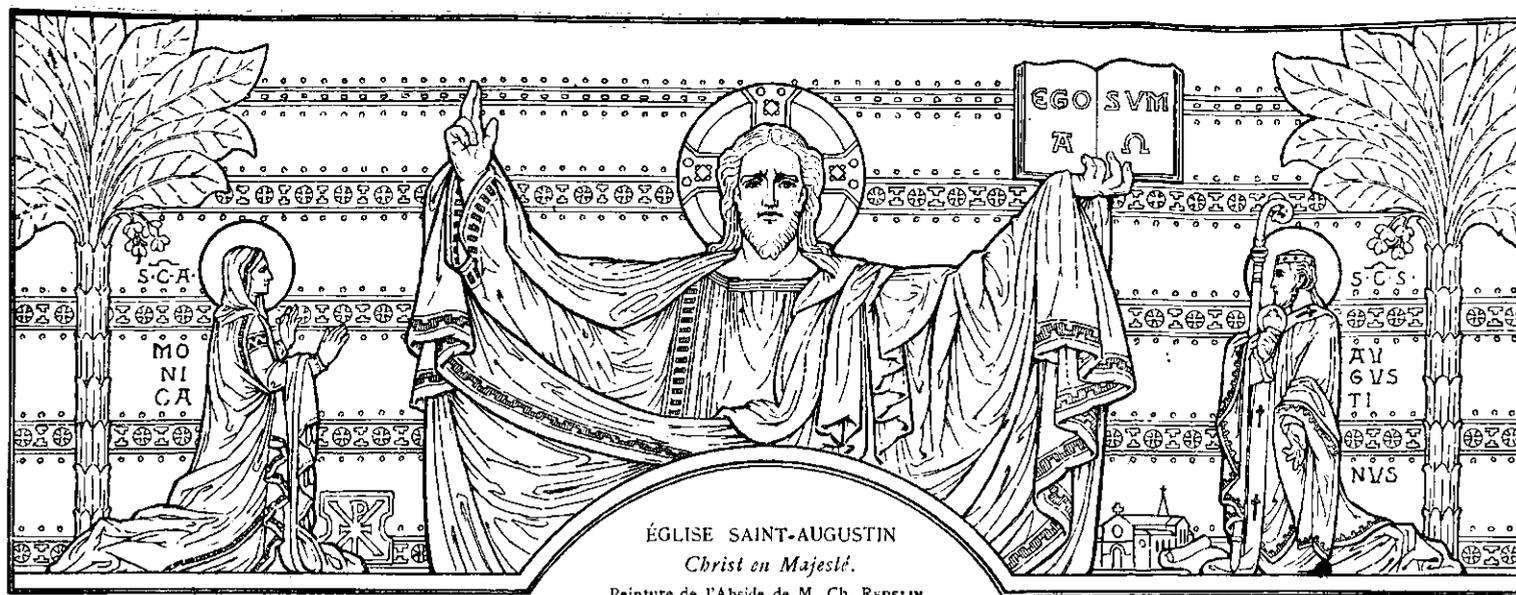


ÉGLISE SAINT-AUGUSTIN A LYON. — LA NEF

Phot. GUILLARD

Il faut complimenter cet artiste de son habileté ingénieuse : tout en restant dans la même forme d'ensemble, il a su varier les détails de sa composition en y introduisant, tour à tour, les emblèmes de la foi. Les pierres proviennent des exploitations de la Société des Carrières du Midi.

La décoration de l'abside est due à l'habile pinceau de M. Repelin, notre compatriote, professeur à l'École Nationale des Beaux-Arts, dont le délicat talent est si apprécié. On ne saurait trop louer le sentiment de grandeur et de majesté qu'il a su donner à ses personnages. Le ton de la peinture vaut le style : l'heureux emploi de quelques touches d'or sur le fond ocre donne vraiment l'impression de la mosaïque. Voici comment se présente sa composition : la coupole demi-sphérique est décorée par le buste colossal d'un « Christ en majesté » ; c'est Jéhovah, le Dieu vengeur. A droite, saint



Augustin agenouillé, patron de l'église, présente les plans du nouvel édifice, déposés à côté de la reproduction de l'ancienne chapelle. A gauche, se tient agenouillée, rayonnante de paix, sainte Monique, seconde patronne de la paroisse; à ses genoux une tablette marquée du nom de Jésus, sur ses bras une écharpe, allusion à une coutume des ermites de Saint-Augustin distribuant des ceintures bénites sous l'invocation de sainte Monique.

En dessous du Christ, une verrière : la Vierge, debout, les mains étendues, telle une orante des Catacombes.

Comme dans les basiliques siciliennes, les voûtes ont été supprimées et remplacées par des charpentes apparentes.

Un croquis, pris sur place, et contrôlé au musée même de Palerme, a permis à l'architecte de reproduire à peu près intégralement le mode de construction usité dans la fameuse cathédrale de Monréale.

Les fermes de la charpente ont été reliées entre elles par une passerelle qui, d'en bas, donne de la solidité au coup d'œil d'ensemble et, pratiquement, permet la visite et le nettoyage des bois. Un double hourdis en briques posées au mortier d'asbestic, sous le couvert des tuiles, assure la parfaite étanchéité du plafond, en même temps qu'il préserve l'intérieur de l'église du danger de la condensation.

Toute cette charpente en bois flotté, habilement mise en œuvre, a été fournie par MM. Joseph Descotes et Fils, de Vaise. Le hourdis, particulièrement soigné, a été exécuté par M. Brugère, entrepreneur à la Croix-Rousse.

Pour la décoration, l'architecte ne pouvait, hélas ! songer aux somptueuses mosaïques de verre qui font l'originalité et la

richesse des églises similaires. Il s'est efforcé, quand même, avec les moyens modestes dont il disposait, de rappeler par la fraîcheur et l'harmonie des couleurs un peu du charme des basiliques siciliennes. La charpente, apparente, a été

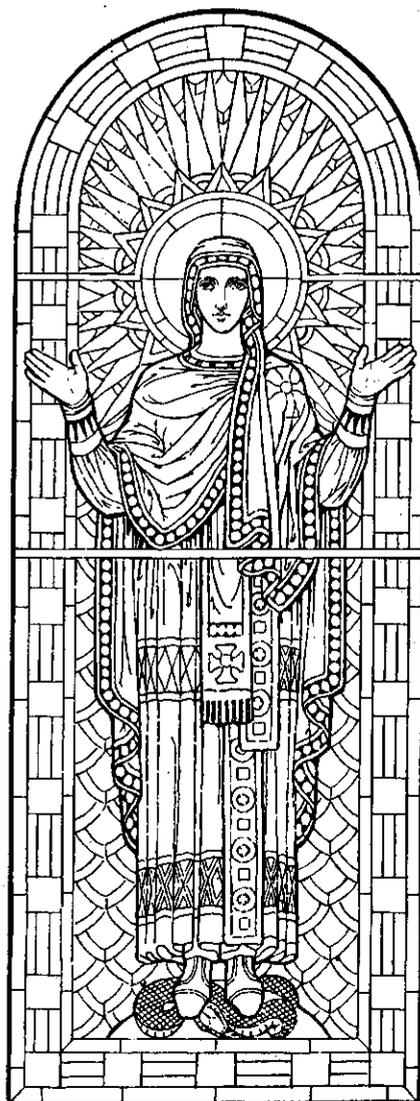
peinte en rouge antique. Elle se détache, sur les caissons du plafond, bleu-paon, frangé de cuivre. Les murs des nefs et du transept sont également teints à la colle dans un ton bleu vert qui rappelle celui du plafond, mais plus éteint. Les archivoltes des arcs, en pierre blanche, sont cernées de filets vieil or et cuivre, tandis qu'un large bandeau, dans le même ton, court sur tout le pourtour des nefs, reliant ensemble les sommets des arcs. Ce bandeau est enrichi d'inscriptions ayant trait à la vie et aux œuvres de saint Augustin. Les lettres antiques, bien groupées, contribuent à l'effet général en faisant chanter les fonds.

En opposition avec la nef, le chœur a été peint en un ton beige avec filets vert antique. Le jour intense qui descend des seize ouvertures de la lanterne, masquées par les grands arcs, aide à l'effet décoratif; l'autel est vraiment inondé de lumière. C'est le lieu saint par excellence ! L'ensemble de cette décoration est dû au concours de deux excellents artistes : M. Chevalier pour le chœur et le transept; M. Mayosson pour la grande nef, l'abside et les tribunes.

M. Belin a décoré les absidioles consacrées à la Vierge et à saint Joseph. M. Margain a été chargé de la ferronnerie; M. Béca-meil, de la menuiserie, et M. Poncet, des canalisations d'eau, de gaz et d'électricité, tous enfants de la Croix-Rousse. Pour les mosaïques du sol, on s'est adressé aux maîtres vénitiens, Bertin et Ciancia, qui ont fourni un travail irréprochable.

(A suivre.)

A. CHOMEL.



ÉGLISE SAINT-AUGUSTIN
Verrière de l'Abside.
Carton de M. Ch. REPÉLIN.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

20

Décisions approbatives.

Par décret du 24 septembre dernier, M. le Président de la République a approuvé la soumission de MM. Gire frères, en vue des travaux d'installation d'un chauffage à vapeur au groupe scolaire de la rue Tissot.

Par décret du 24 septembre dernier, M. le Président de la République a approuvé la soumission de MM. Michelletti fils et Gonnetant, en vue de l'exécution des travaux de plâtrerie et peinture à l'Hôtel de la Mutualité à Lyon, et par trois décrets, du 29 septembre dernier, ont été approuvées les soumissions suivantes :

1° De M. Jangot, pour l'exécution des travaux de construction des planchers en ciment armé du groupe scolaire de la rue Boileau ;

2° De M. J. Tournaud, pour l'exécution de travaux d'installation de travaux sanitaires au groupe scolaire de la rue Tissot ;

3° De M. E. Sauvaire, en vue des travaux d'installation de chauffage à vapeur à basse pression, dans l'ancien bâtiment du Palais de Glace pour l'aménagement du Muséum d'histoire naturelle et du Musée Guimet.

Par décret du 29 septembre 1912, M. le Président de la République a approuvé la soumission de la Société anonyme des Procédés Brousse, en vue de la construction d'une fosse étanche sous les générateurs de chauffage du groupe scolaire de la Buire.

Subvention à la Société Académique d'Architecture de Lyon.

Le précédent Conseil municipal a alloué, en 1910 et 1911, une subvention à la Société Académique d'Architecture pour lui permettre de récompenser les lauréats du concours qu'elle organise chaque année entre les apprentis du bâtiment.

Cette Société sollicite une nouvelle subvention pour 1912.

Les concours dont il s'agit, ayant pour but d'enrayer la décadence de l'apprentissage, méritent, à ce titre, de retenir l'attention du Conseil et d'être encouragés.

Le Maire de Lyon propose d'accueillir la demande de la Société Académique d'Architecture, en décidant de lui accorder pour cette année une subvention de 1.000 francs.

Succès de l'Ecole Régionale d'Architecture.

Le jury d'architecture de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris vient de juger un concours des plus intéressants, qui avait pour sujet la *Restitution de la porte du portique Protasis nord de l'Erechthéon*.

Le concours a été excellent. Le jury a décerné plusieurs premières secondes médailles, dont une a été obtenue par M. CAMPANT, de l'Ecole de Lyon.

Plusieurs élèves de notre Ecole lyonnaise ont également obtenu des mentions.

Restauration de la façade principale et du beffroi de l'Hôtel de Ville.

Les travaux exécutés à l'hôtel de ville ont fait apparaître le mauvais état des façades et toitures, dont les réparations nécessiteraient des travaux évalués, d'après le devis de M. Meysson, architecte en chef de la Ville, à 133.510 francs.

Le Maire propose en conséquence au Conseil municipal, de :

Confier aux entrepreneurs chargés des travaux en cours, et aux conditions de leurs marchés, les travaux de maçonnerie et de pierre de taille ;

L'autoriser à traiter de gré à gré, au mieux des intérêts de la Ville, pour les échafaudages spéciaux ou travaux s'y rattachant, ainsi que pour les locations de bâches, en s'adressant de préférence aux entrepreneurs actuels ;

L'autoriser à provoquer des propositions de divers entrepreneurs pour les travaux de plomberie et de zinguerie qui sont d'une nature spéciale, et à accepter celle de ces soumissions qui sera la plus avantageuse pour la Ville ;

L'autoriser à traiter de gré à gré avec divers artistes pour les travaux de sculpture ;

Décider que les réparations d'horlogerie seront exécutées en régie par le service municipal d'horlogerie ;

Décider que les autres travaux seront exécutés par les entrepreneurs adjudicataires de l'entretien, en vertu de leurs marchés.

Fourniture et pose de portes métalliques aux Abattoirs.

Les fournitures et la pose des portes métalliques nécessaires aux abattoirs et au marché aux bestiaux de la Mouche ont fait l'objet d'un concours public : les projets présentés émanaient de quatre concurrents, l'un avec quatre variantes, un autre avec deux, soit, au total, huit projets différents. Après une très longue étude, le choix de la Commission s'est porté sur le projet présenté par M. César Grobon, entrepreneur à Lyon, 22, rue Sully. Ce projet se détache très nettement des autres projets par la nouveauté du procédé employé, soit pour la fabrication des portes, soit pour les loqueteaux de fermeture.

En effet, tandis que les autres projets comportent l'emploi de châssis en fer cornières recouverts de tôle ordinaire, le projet de M. Grobon prévoit des tôles embouties dont l'emploi supprime un très grand nombre d'assemblages, ce qui diminue les points d'oxydation, rend l'entretien plus facile et la durée plus considérable.

Les loqueteaux de fermeture, d'un système spécialement créé par l'auteur du projet pour les abattoirs de la Mouche, seront d'un fonctionnement très simple et d'un entretien facile. M. Grobon a cherché à éviter les accidents qui peuvent se produire pendant la manœuvre des portes métalliques en raison de leurs poids.

Le montant de cette fourniture est de 157.632 fr. 99, y compris une prévision de 9.800 francs pour les serrures à combinaison qui seront à poser suivant les besoins.

L'avis unanime de la Commission a été que le supplément de dépense qui résultera du choix du projet Grobon sera largement compensé par la durée des installations et les économies qui seront réalisées sur l'entretien.

Dallages, revêtements céramiques, revêtements en pierre, installations sanitaires, au nouveau Lycée de Garçons.

Des concours publics ont été ouverts pour ces travaux et fournitures :

Pour les carrelages et revêtements céramiques, trois entrepreneurs, M. Boulenger, MM. Guichard et Brossard et MM. Gilardoni fils et Cie, ont adressé des propositions. Après examen, la Commission a retenu comme la plus avantageuse la soumission de MM. Gilardoni fils et Cie, cours de la Liberté, n° 49, à Lyon, qui prévoit une dépense de 77.202 francs. La prévision du devis était de 77.325 francs.

Pour les travaux de dallages et de revêtements en pierre, ainsi que l'installation des cheminées en marbre, une seule soumission a été présentée ; elle émane de MM. Guinet et Verzier, quai des Brotteaux, 23, à Lyon, et comporte une dépense de 21.205 francs ; la prévision du devis était de 22.000 francs.

Quant à la construction des cabines de bains-douches et de water-closets en briques émaillées à double face et pièces spéciales émaillées, dont le montant s'élève à 10.650 francs, des propositions ont été provoquées par M. Rogniat, architecte, de trois constructeurs susceptibles de soumissionner ces travaux. La plus avantageuse émane de M. Tournaud, rue des Asperges, 64, à Lyon, pour 10.400 francs. Dans sa séance du 14 octobre dernier, le Conseil municipal a accepté ces soumissions.

Reconstruction de l'école de garçons rue du Chapeau-Rouge.

Après approbation du projet dressé par M. Bouilhères, architecte, pour la reconstruction de l'école de garçons de la rue du Chapeau-Rouge, le Conseil municipal avait décidé que les travaux seraient exécutés par les entrepreneurs de l'entretien des bâtiments communaux en vertu de leurs marchés. Seul, l'adjudicataire de la maçonnerie s'y est formellement refusé. M. Bouilhères a été alors invité à recueillir des propositions : la plus avantageuse émane de MM. Taboury et Favot, qui s'engagent à exécuter les travaux de terrassement, maçonnerie, pierre de taille et ciment prévus au devis, moyennant un rabais de 7 % sur les prix de la série de la Ville de Lyon, édition 1903 (prix de la plaine), complétée par le bordereau de dérogation du 8 novembre 1911. Le montant de la dépense est de 52.000 francs.

Brevet à exploiter.

M. Axel Anderson, titulaire du brevet d'invention n° 383.772, du 9 novembre 1907, pour « Couleur à l'eau pour plafonds et autres surfaces analogues », désirent donner plus d'extension à la vente de ses produits, brevetés en France, cherche contact avec fabricants susceptibles de s'y intéresser.

Pour renseignements, s'adresser à M. J. Germain, ingénieur-conseil, Office industriel de brevets d'invention, rue de l'Hôtel-de-Ville, 31, à Lyon.

Chambre des Avoués de première instance.

La Compagnie des Avoués de première instance, dans sa séance du 23 octobre, a ainsi composé sa Chambre pour l'année judiciaire 1912-1913 :

MM. MALLEN, président ; DALIN, syndic ; BERNARD, rapporteur ; BALLOFFET, trésorier ; MICOLIER, secrétaire ; CHAINE et SESTIER, membres.

Distinctions honorifiques.

Viennent d'être nommés :

Officiers d'académie : M. BATISSE, architecte à Thonon ; GARCIN, conducteur des ponts et chaussées à Thonon ; GUÉRIN, conducteur municipal à Evian ; MEYNIER, conducteur des ponts et chaussées à Belley.

Chevaliers du Mérite agricole : MM. RITTON, entrepreneur à Lyon ; MICCILOLO, entrepreneur à Besançon.

Destruction des insectes nuisibles.

La Station entomologique de la Faculté des Sciences de Rennes fournit gratuitement tous les renseignements concernant les moyens à employer pour détruire les insectes nuisibles.

Ecrire à M. F. Guitel, professeur à la Faculté des Sciences de Rennes, en lui envoyant le nom ou un échantillon de l'insecte à détruire.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 19 au 26 octobre 1912

Rue Ternois. Divers bâtiments. Propr., M. Trux-Mistral, rue Bellecombe, 93. Arch., M. Bouilhères, rue Sainte-Marie-des-Terreux, 3.

Chemin Antoine-Lumière, 5. Bâtiment. Propr., M. Pasquio, place de Monplaisir, 132. Arch., M. Boulud, rue Emile-Zola, 1.

Cours Gambetta, 285. Usine. Propr., M. Pouchain, cours Eugénie, 71. Entrepr., M. Jarrigeon, grande rue de Monplaisir, 176.

Rue Villebois-Mareuil. Maison. Propr., M. Guyot, chemin des Hérideaux, 13.

Chemin de la Scaronne, 80. Maison. Propr., Claret, y demeurant. Entrepr., M. Titena, quai des Etroits, 10.

Avenue de Saxe, 293. Maison. Propr., Société La Maison Moderne, représentée par M. Roussillon, arch., avenue de Saxe, 336.

Passage Saint-Charles, 8. Atelier. Propr., M. Avrial, chemin Feuillat, 24.

Rue Sainte-Anne-de-Baraban, 18. Bâtiments industriels. Propr., M. Lardet, cours Tolstoï, 33. Arch., MM. Lanier et Bonnamour, rue de l'Hôtel-de-Ville, 55.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

	31 Octobre 1912	DROITS D'ACCISE EN SUS les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	205 »	210 »	»
— en planche rouge	255 »	260 »	»
— — jaune	220 »	225 »	»
Etain Banka en lingots	620 »	625 »	»
— Billiton et détroits en lingots	610 »	615 »	»
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumons	59 »	60 »	»
— ouvré : tuyaux et feuilles	63 »	64 »	»
Zinc refondu 2 ^e fusion	72 »	73 »	»
— laminé en feuilles. Vieille montagne	88 »	89 »	»
— — — — — Autres marques	87 »	88 »	»
Nickel brut pour fonderie	530 »	»	»
— laminé	700 »	»	»
Aluminium brut pour fonderie	250 »	»	»
— laminé	360 »	»	»
Fer laminé 1 ^{re} classe	24 »	24 50	»
Fer à double T. A O	23 25	23 75	»
Tôle ordinaire 3 millimètres et plus	27 »	27 50	»

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Rhône. — 15 octobre. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'une chaussée en pavés d'échantillon de grès rue Rabelais, entre le cours de la Liberté et la rue Molière. Montant, 9.521 fr. 40. Soumissionnaire : M. Monin, 8 p. 100. — Adjud., M. Erman Canque, 2, rue d'Amboise, à Lyon, 13 p. 100 de rabais.

Rhône. — 15 octobre. — *Mairie de Lyon.* — Vente des matériaux à provenir de la démolition de la passerelle provisoire de la Feuillée. Mise à prix, 3.000 fr. Pas de soumissionnaire.

Rhône. — 8 juillet. — *Mairie de Lyon.* — Concours pour les travaux de charpente métallique à exécuter pour l'aménagement du muséum d'histoire naturelle dans les anciens bâtiments du Palais de Glace. Montant approximatif, 11.762 fr. Adjud., MM. Brizon et fils, cours Emile-Zola, 203, à Villeurbanne, au prix de 13.900 fr.

Rhône. — 6 mai. — *Mairie de Lyon.* — Concours pour les travaux de plomberie à exécuter au groupe scolaire et à l'école maternelle du quartier de la Madeleine. — 1^{er} lot. Plomberie pour les eaux et appareils sanitaires. Montant, 12.595 fr. 45. Adjud., MM. Thomas et Cie, 125, rue Créqui, à Lyon, au prix de 14.317 fr. — 2^e lot. Plomberie pour le gaz et appareils d'éclairage. Montant, 19.803 fr. 39. Adjud., MM. Berlie et Cie, 56, quai Saint-Vincent, à Lyon, au prix de 11.086 fr. 45.

Rhône. — 22 août. — *Mairie de Lyon.* — Concours pour les travaux de carrelages et de revêtements en céramiques à exécuter au lycée de garçons en construction aux Brotteaux. Montant, 77.325 fr. Adjud., MM. Gilardoni et Cie, 49, cours de la Liberté, à Lyon, au prix de 77.202 fr.

Rhône. — 22 août. — *Mairie de Lyon.* — Concours pour les travaux de dallage, de revêtements en pierre et de cheminées en marbre à exécuter au lycée de garçons en construction aux Brotteaux. Montant, 22.000 fr. Adjud., MM. Guinet et Verzier, 23, quai des Brotteaux, à Lyon, au prix de 21.205 fr.

Ain. — 16 octobre. — *Préfecture.* — Route nationale n° 79. Construction de murettes pour la défense des talus entre les points 0 k. 696 et 1 k. 860 au lieu dit « la Levée de Saint-Laurent ». Montant, 22.800 fr. Soumissionnaires : MM. Cordier père et fils, 15 p. 100 d'augmentation. — M. Gay, prix du devis. — MM. Sigrand, 6 p. 100. — Lamaraud, 5 p. 100. — Perrin, 12 p. 100. — Duboisset, 7 p. 100. — Abel Eugène, 7 p. 100. — Chenaud, 7 p. 100. — Ruby, 1 p. 100. — Adjud., M. Chapuis, 163, rue Rambuteau, à Mâcon (Saône-et-Loire), 14 p. 100 de rabais.

Allier. — 20 octobre. — *Mairie de Bourbon-l'Archambault.* — Reconstruction de l'hospice thermal. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonnerie. Montant, 38.580 fr. 30. Soumissionnaires : MM. Baudron, 1 p. 100. — Gagne, 2,25 p. 100. — Génest, 5 p. 100. Adjud., M. Dumont, à Bourbon-l'Archambault, 15 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Charpente en bois. Montant, 6.792 fr. 90. Soumissionnaire : M. Dévet, 9 p. 100. — Adjud., M. Friand, à Bourbon-l'Archambault, 10 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Couverture. Montant, 2.136 fr. Soumissionnaires : Société « l'Espérance », de Moulins, prix du devis. — MM. Bouillot, 3 p. 100. — Clerc, 4 p. 100. — Adjud., M. Lomet, à Bourbon-l'Archambault, 9 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Zinguerie. Montant, 4.302 fr. Soumissionnaires : MM. Bouillot, 7 p. 100. — Bouculat, 12,50 p. 100. — Aubouard, 13,27 p. 100. — Adjud., Société l'« Espérance » (M. Clément, directeur), à Moulins, 15 p. 100 de rabais.

Côte-d'Or. — 19 octobre. — *Mairie de Dijon.* — Agrandissement et aménagements divers à l'école pratique de garçons, boulevard Voltaire. — 1^{er} lot. Terrassement et maçonnerie. Montant, 19.300 fr. Soumissionnaires : MM. Villeret frères, 4 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Pouletty, rue d'Auxonne, à Dijon, 5,65 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente. Montant, 11.900 fr. Adjud., M. Billiette, rue Colonel-Victor Marchand, à Dijon, 1 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Couverture et zinguerie. Montant, 9.600 fr. Soumissionnaires : MM. Argenton, 6 p. 100. — Verrcaux, 6 p. 100. — Baudrier, 8 p. 100. — Société coopérative des ouvriers plombiers-zingueurs de Saint-Etienne, 11 p. 100. — M. Dalery, 12 p. 100. — Adjud., M. Lamouroux, rue du Chaignot, 21, à Dijon, 12,75 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plâtrerie et carrelage. Montant, 8.300 fr. Soumissionnaires : M. Champy, 5 p. 100 d'augmentation. — MM. Jahan, 10,60 p. 100. — Boulot, 13 p. 100. — Adjud., M. Michon, 21, rue Lafayette, à Dijon, 14 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Menuiserie. Montant, 14.700 fr. Soumissionnaires : MM. Mugnier, 1 p. 100. — Visier,

5 p. 100. — Anouilh, 6 p. 100. — Quillery, 10,50 p. 100. — Septier, 11,35 p. 100. — Adjud., M. Lalouette, 19, rue de la Préfecture, à Dijon, 17,25 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Serrurerie. Montant, 7,700 fr. Soumissionnaires : MM. Devaux, 3 p. 100. — Devillebichot, 3 p. 100. — Gaudot, 11 p. 100. — Soichot, 12,25 p. 100. — Maucherat, 13 p. 100. — A. Poulety, 16,50 p. 100. Adjud., M. Gey, 87, rue Monge, à Dijon, 21 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 5,100 fr. Soumissionnaires : MM. Moreau, 15 p. 100. — Truchot, 20 p. 100. — Adjud., M. Tournois, 28, rue de Jouvence, à Dijon, 22,65 p. 100 de rabais.

Drôme. — 19 octobre. — *Préfecture.* — Travaux sur routes nationales. 1^{er} lot. Route nationale n° 7 (traverse de Valence). Construction d'un égout avenue Sadi-Carnot. Montant, 16,000 fr. Adjud., M. Julien Frédéric, à Valence, 12 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Routes nationales n°s 7 et 92 (traverse de Valence). Renouveau des plantations. Montant, 3,400 fr. Adjud., M. Terru, à Pont-de-l'Isère, 5 p. 100 de rabais.

Haute-Saône. — 2 octobre. — *Sous-préfecture de Gray.* — Travaux communaux et vicinaux. — 1^{er} lot. Achey. Réparations à la salle de classe et à la salle de mairie. Montant, 1,147 fr. 97. Adjud., M. Haesler, à Cresancey, 9 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Aubigny. Construction d'un préau à la nouvelle école. Montant, 690 fr. 27. Adjud., M. Besancenot, à Bucey-lès-Gy, 2 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Autoreille. Réparations au clocher de l'église paroissiale. Montant, 993 fr. 83. Adjud., M. Bruet, à Gy, prix du devis. — 4^e lot. Montureux. Rue dite « Ancienne Route ». Réparations à la chaussée et construction d'une base en ciment. Montant, 2,027 fr. 12. Adjud., M. Dumas, à Arc-les-Gray, 2 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Motey-sur-Saône. Réparations aux édifices communaux. Montant, 1,220 fr. 65. Adjud., M. Masson, à Beaujeu, 10 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Nantilly. Chemin vicinal ordinaire n° 1, de Nantilly à Poyans. Elargissement de la partie comprise le long des propriétés Hugot, Joseph et Jacques, Honorine. Montant, 3,115 fr. 67. Adjud., M. Thomazet, à Baltrans, 9 p. 100 de rabais. — 7^e lot. La Grande-Résie. Construction d'une salle de classe. Montant, 8,507 fr. 65. Adjud., M. Coquibus, à Bré-sille, 7 p. 100 de rabais.

Haute-Saône. — 16 octobre. — *Sous-préfecture de Gray.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Montot. Élévation et distribution d'eau potable. Montant, 24,402 fr. 90. Adjud., M. Jardel, à Ray-sur-Saône, 11 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Roche et Raucourt. Construction d'un puits public et d'un lavoir dans la section de Raucourt. Montant, 1,828 fr. 20. Adjud., M. Guillaume, à Fournet-le-Bas, 12 p. 100 de rabais.

Isère. — 14 octobre. — *Mairie de Grenoble.* — Fourniture, en un seul lot, de bois de charpente et menuiserie pendant trois années à compter du 1^{er} janvier 1913, à l'École du génie. Montant annuel, 4,000 fr. Soumissionnaires : MM. Blanchet, 10 p. 100. — Ternat, 6 p. 100. — Adjud., M. Boissonot, quai Claude-Bernard, à Grenoble, 4,80 p. 100 d'augmentation.

Savoie. — 19 octobre. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Molettes. Réfection des conduites d'eau potable. Montant, 11,478 fr. 31. Soumissionnaires : M. Sogno, Aulas et Vidal, prix du devis. — Adjud., M. Albert Carle, à Chambéry, 1 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Saint-Cassin. Réparations à la toiture de l'église et au presbytère. Montant, 1,900 fr. Soumissionnaire : M. Reverdy, 1 p. 100. — Adjud., M. Benoît Bollon, à Cognin, 2 p. 100.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Vendredi 15 novembre, 5 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Les travaux relatifs à l'installation d'un chauffage à vapeur à basse pression dans le magasin rue de l'Hôtel-de-Ville, 24-26-28, doivent faire l'objet d'un concours public. — Le pli global contenant les pièces demandées devra obligatoirement être adressé à M. le Maire de Lyon, par la poste et recommandé, de façon à arriver à l'Hôtel-de-Ville au plus tard le 15 novembre 1912, à 5 h. 1/2 du soir. — Les plans et cahier des charges sont déposés au Service municipal de l'Architecture, place des Terreaux, 20, où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours, de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures.

Rhône. — Mercredi 20 novembre, 2 h. — *Mairie de Lyon.* — Construction, au camp de la Valbonne, de baraquements pour un régiment d'infanterie. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, carrelages, travaux en ciment, couvertures en tuiles, dallages, pavages, 435,850 fr. Cautionnement, 21,800 fr. Dépôt de garantie, 4,400 fr. — 2^e lot. Charpente et menuiserie, ameublement, 117,900 fr. Cautionnement, 5,900 fr. Dépôt de garantie, 1,200 fr. — 3^e lot. Ferronnerie, serrurerie, ouvrages en plomb, en zinc, en cuivre, 106,300 fr. Cautionnement, 5,300 fr. Dépôt de garantie, 1,100 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie, 55,470 fr. Cautionnement, 2,800 fr. Dépôt de garantie, 600 fr. — Les personnes qui veulent concourir à l'adjudication devront produire à M. le Chef de Bataillon, Chef du Génie, à Lyon, quai Gailleton, 44, avant le 4 novembre 1912, les pièces énumérées aux articles 25 et 26 de l'instruction relative aux marchés du Département de la Guerre (ou les certificats en tenant lieu). — Le cahier des clauses et conditions générales et toutes les pièces relatives aux marchés sont déposés dans les bureaux du Génie, à Lyon, quai Gailleton, 44, et à la Valbonne, bureau du Génie, au camp, où les intéressés pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 à 11 heures du matin et de 2 à 5 heures du soir.

Rhône. — Dimanche 10 novembre, 1 h. — *Mairie de Poule.* — Construction d'une école mixte au hameau de Lafont. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Etienne Geoffroy, architecte, directeur des travaux, à Beaujeu.

Rhône. — Dimanche 17 novembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Villié-Morgon.* — Consolidation et appropriation du local de la mairie. — 1^{er} lot. Pierre de taille, charpente, ciment, enduit et ferblanterie. Montant, 2,917 fr. 53. — 2^e lot. Menuiserie, vitrerie. Montant, 2,306 fr. 80. — 3^e lot. Plâtrerie, pein-

ture, papiers peints. Montant, 1,782 fr. — Renseignements dans les bureaux de la mairie.

Ain. — Dimanche 24 novembre, 3 h. — *Mairie des Neyrolles.* — Construction d'égouts, de bordure de trottoirs et de caniveaux dallés. Montant, 19,600 fr. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Varrier, ingénieur ordinaire, à Bourg, 29, rue Voltaire.

Ain. — Dimanche 24 novembre, 3 h. — *Mairie des Neyrolles.* — Canalisation en fonte. Montant, 1,721 fr. 50. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Ch. Moinat, architecte, à Nantua.

Côte-d'Or. — Samedi 9 novembre, 2 h. — *Sous-préfecture de Châtillon-sur-Seine.* — Travaux communaux. Biessey la-Pierre. Réfection de la couverture de l'église. Montant, 2,483 fr. 81. Cautionnement, 100 fr. Frais, 93 fr. Autour du projet, M. Gentilhomme, conducteur voyer à Laignes. — Renseignements à la sous-préfecture.

Côte-d'Or. — Samedi 16 novembre, 2 h. — *Préfecture.* — Route nationale n° 5 (traverse de Dijon). Convertissement en pavage de l'empierré du boulevard de Sévigné à Dijon. Montant, 53,937 fr. 44. A valoir, 2,003 fr. 56. Total, 56,000 fr. Cautionnement, 1,800 fr. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par M. Galiot, ingénieur en chef à Dijon, 38, rue du Château. — Renseignements à la préfecture.

Drôme. — Lundi 11 novembre, 2 h. 1/2. — *Préfecture de Valence.* — Travaux de cylindrage à traction mécanique des chaussées empierrées, pendant les années 1913 à 1916 incluse, sur les routes départementales, les chemins de grande communication et d'intérêt commun. Cylindrage : parcours sur rechargements, 33,000 tonnes kilométriques, 9,557 fr.; parcours hors rechargement : 4,755 tonnes kilométriques, 443 fr. Ensemble, 10,000 fr. Cautionnement, 1,000 fr. — Visa, par l'agent voyer en chef, dix jours avant l'adjudication. — Renseignements à la préfecture.

Doubs. — Mardi 12 novembre, 2 h. — *Mairie de Besançon.* — Service du génie. Travaux à exécuter à forfait au camp du Valdahon pour la construction d'un ouvrage d'art en ciment armé. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies avant le 27 octobre 1912. — Renseignements à la chefferie du génie, à Besançon, place de l'Etat-Major.

Gard. — Dimanche 10 novembre, 2 h. — *Mairie de Montdardier.* — Construction d'une maison d'école au hameau de Navas. Montant, 8,400 fr. — Renseignements à la mairie.

Gard. — Dimanche 10 novembre, 10 h. — *Mairie du Vigan.* — Grosses réparations à effectuer à l'hôpital-hospice du Vigan. — 1^{er} lot. Maçonnerie et plâtrerie, 4,000 fr. Cautionnement, 200 fr. — 2^e lot. Carrelage, 3,000 fr. Cautionnement, 200 fr. — Renseignements à l'hospice du Vigan.

Haute-Loire. — Jeudi 14 novembre. — *Mairie de Sainte-Florine.* — Installations des appareils élévatoires à établir à l'usine du Dardelin pour assurer le service de distribution d'eau. Concours pour la fourniture et l'installation de deux pompes élévatoires, actionnées en temps normal par un moteur hydraulique existant, d'une machine à vapeur de secours, ainsi que toutes les connexions, courroies de commande, etc., permettant à cette machine d'actionner en même temps les deux pompes et les installations électriques existantes. — Demande d'admission et envoi des pièces, par lettres recommandées, à M. le Maire de Sainte-Florine, avant le 15 novembre. — Les personnes admises recevront le programme et le cahier des charges. — Renseignements chez M. Feuillerade, ingénieur des ponts et chaussées, à Brioude.

Isère. — Samedi 9 novembre, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Travaux d'agrandissement, à la gare de la Mure, de la remise aux machines et constructions diverses : 1^{er} Terrassements, graviers bruts, démolitions, 1,898 fr. 12. — 2^e Betons, maçonneries, enduits, dallages, 21,782 fr. 04. — 3^e Charpente et couverture, 3,219 fr. 68. — 4^e Menuiserie, 901 fr. — 5^e Zinguerie, ferronnerie, 581 fr. 95. — 6^e Peinture, 484 fr. 30. — 7^e Vitrerie, 92 fr. 34. Montant des travaux, 28,959 fr. 44. Somme à valoir, 3,040 fr. 56. Total, 32,000 fr. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture.

Isère. — Samedi 16 novembre, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Travaux de pavage dans la Grand'Rue de Vizille. Montant, 27,000 fr. Cautionnement provisoire, 400 fr., définitif, 800 fr. — Renseignements à la préfecture.

Jura. — Samedi 9 novembre, 11 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Chaux-des-Prés. Aménagement d'un bâtiment en bureau de poste simple. 25,000 fr. Caut., 800 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Jura. — Jeudi 14 novembre, 3 h. — *Préfecture.* — Aménagement des bureaux de l'Hôtel de Ville. Travaux évalués par le devis estimatif de M. Sire, architecte à Lons-le-Saunier. Montant, 17,123 fr. 32. A valoir, 1,776 fr. 68. Cautionnement, 500 fr. — Les devis des travaux, les pièces des projets et le cahier des charges de l'entreprise sont déposés à la préfecture (2^e division).

Loire. — Mardi 19 novembre, 3 h. — *Hospices civils de Saint-Etienne.* — Construction d'une boulangerie à l'hôpital de Bellevue. — 1^{er} lot. Terrassement et maçonnerie, 1,500 fr. Cautionnement, 1,500 fr. — 2^e lot. Ciments, 5,800 fr. Cautionnement, 400 fr. — 3^e lot. Charpente, menuiserie, etc., 1,450 fr. Cautionnement, 100 fr. — 4^e lot. Couverture, zinguerie, 3,800 fr. Cautionnement, 250 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, 2,700 fr. Cautionnement, 200 fr. — 6^e lot. Serrurerie, 9,200 fr. Cautionnement, 650 fr. — Visa, avant le 12 novembre, par M. Bernard, architecte, 3, rue de la Charité, à Saint-Etienne. Dépôt des soumissions le 18 novembre, avant 6 heures. — Renseignements au Secrétariat des Hospices, rue Badouillère, à Saint-Etienne.

Puy-de-Dôme. — Mardi 12 novembre. — *Mairie d'Issoire.* — Service du génie. Travaux de canalisations et de regards d'égouts. Environ 720 mètres de long (dont 290 m. de canalisation double), comprenant 290 m. de tuyaux en grès de 0,40 ; 380 m. de tuyaux de ciment de 0,50 ; 215 m. de tuyaux de 0,60 ; 125 m. d'aqueduc en maçonnerie à ciel ouvert ; 14 regards de visite. — Demandes d'admission au plus tard le 28 octobre, au chef du génie à Clermont-Ferrand. — Renseignements à la chefferie du génie de Clermont-Ferrand, 2, boulevard Trudaine, et à la mairie d'Issoire.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANÉE

Compartiments-Couchettes.

Des voitures à bogies, contenant des places de couchettes, sont mises en service :

1° Entre Paris et Marseille : dans le train rapide 7, départ de Paris 21 heures ; dans le train rapide 10, départ de Marseille 20 h. 15. — Supplément : 25 francs par couchette.

2° Entre Paris et Lyon-Perrache : dans le train express 59, départ de Paris 22 h. 25 ; dans le train express 68/616, départ de Lyon-Perrache 23 h. 10. — Supplément : 10 francs par couchette.

SPECTACLES

GRAND-THÉÂTRE Vendredi, 1^{er} nov., *Werther et Coppélia* (1^{er} acte). — Samedi, *Samson et Dalila* et *les Noces de Jeannette*. — Dimanche, matinée, *Manon* ; soirée, *les Huguenots*. La location est ouverte pour ces représentations. Téléphone 9.60.

CÉLESTINS Tous les soirs, *la Fille de Madame Angot*, avec Mlle Cebron-Norbens, une divette de grand talent ; M. Tirmont, ténor de l'Opéra-Comique.

NOUVEAU-THÉÂTRE Tous les soirs, l'affaire passionnante du *Mystère de la Chambre Jaune*.

HORLOGE-THÉÂTRE-CONCERT Depuis deux jours succès de *la Chance d'Auguste*, comédie-bouffe en deux actes de MM. A. Couturet et Léo Lelièvre, pièce spirituelle et amusante, et de *Pied-de-Chou*, désopilant vaudeville militaire en deux tableaux de M. Emile Heibel. Aujourd'hui 1^{er} novembre et dimanche 3, grande matinée à prix réduits, même programme qu'en soirée.

SCALA-THÉÂTRE Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2 ; soirée à 8 h. 1/2. Vues comiques et dramatiques, scènes vécuées, journal des actualités, film parlants et phonoscènes. Orchestre G. Mouillon pendant les vues et les entr'actes. Spectacle de famille le plus

intéressant et le meilleur marché de tous. Location, sans augmentation de prix, ouverte de 10 heures à midi et de 2 à 7 heures.

SALON D'AUTOMNE (Artistes Lyonnais). Palais municipal des Expositions (quai de Bondy), du 11 octobre au 30 novembre : Exposition ouverte tous les jours de 9 heures du matin à 5 heures du soir. — Exposition rétrospective des œuvres de J.-P. Chatigny. — Prix d'entrée : 0,60 ; le vendredi, 2 francs. — Vendredi 25 octobre, première audition musicale avec le concours de Mme de Lestang et de M. Mariotte.

ROYAL-CINÉMA (20, place Bellecour, angle rue de la Charité). S'il est une appellation justifiée, c'est bien celle de ce somptueux établissement qui, devant une élégante assistance et avec le plus brillant succès, donnait sa première séance le 18 octobre.

La magnifique salle est décorée avec un goût exquis, le tout dernier confort a été réalisé dans l'installation. 600 lampes électriques répandent à profusion la lumière durant les entr'actes, lesquels semblent encore plus courts grâce à l'heureuse innovation « tea-room » d'où on peut également suivre le spectacle. Malgré qu'à cette spacieuse salle contiennent 800 places, les sièges sont suffisamment larges et les rangs assez espacés pour que la circulation soit assurée sans la moindre gêne pour personne. Un vaste écran de 25 mètres carrés reçoit les projections, c'est dire que de tous les points de la salle les vues apparaissent avec la plus grande netteté. La Direction s'est réservée par traités spéciaux, avec les plus grands éditeurs de films, la priorité des plus belles nouveautés artistiques. Le goût délicat qui préside à l'établissement du programme, tantôt d'une gaieté de bon aloi, tantôt instructif ou émouvant, sans cesser jamais d'être rigoureusement moral, fait du « Royal Cinéma » le spectacle de famille par excellence. Aussi, engageons-nous vivement les Lyonnais à aller chercher une saine et agréable diversion à ce magnifique établissement qui, de plus en plus, devient le rendez-vous de la société mondaine.

Tous les jours, matinées sans interruption de 2 à 6 heures. Soirée à 8 h. 1/2. Le vendredi, changement de programme.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôlée). — Spectacle choisi pour les familles. Actualités et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2. Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon — Imprimerie A. Rey, 4 rue Gentil — 62611

CHARLES BRAUNSTEIN

Ingénieur-Constructeur

TÉLÉPHONE 28-32

61, Rue de la République — 11, Place Raspail

— LYON —

CHAUFFAGE CENTRAL (TOUS SYSTÈMES)

VENTILATION, SERVICE D'EAU CHAUDE, BAINS, CUISINES STÉRILISATION
HYGIÈNE, INSTALLATION COMPLÈTE POUR CLINIQUES ET HOPITAUX

Victor DUPRÉ

Rue Tranchet, 69, LYON

FABRIQUE D'ABAT-JOUR

POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS

Réparations à prix très réduits

VENTE DE STORES

ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré

Spécialité de stores coutil monture italienne

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE

Prix exceptionnels de Bon Marché

Boîte rue de l'Hôtel-de-Ville, 29

**Fournisseurs
de la Construction**

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt : J. GUILHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 56 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries. Plâtres, Chaux, Ciments tuaux Grès et Boisseaux. Ardoises. Appareils sanitaires.

Peinture & Plâtrerie

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments. Ardoises. Appareils sanitaires.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

Granits

ARCHITECTES, ENTREPRENEURS, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C^{ie}, 6, rue Nouvelle, Paris (IX^e), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne

Céramique

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre émité et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, Plâtres, Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises. Appareils sanitaires.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDEOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés
ou sculptés.

Envoi franco de l'Album

COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES

Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

L. DROGOZ, Successeur

LYON — 63, Rue de la Villette — LYON

LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS & DESSINS

Procédé DOREL, de Paris

Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Canson, Wathman) d'après calques à l'encre de Chine.

ACHARD & C^{IE} 3, rue Fénelon

— LYON — Téléph. 37.72

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

Les Célèbres
REVÊTEMENTS
JOSZ
CRÉÉS EN 1885



Métal-émail malléable
pour murs et plafonds

DÉCORATIF, HYGIÉNIQUE
LAVABLE, DURABLE
INALTÉRABLE

Pour salles bains, toilettes,
cuisines, W.-C., vestibules,
salles machines, cabines na-
vires et hôpitaux, etc.

MARQUE DÉPOSÉE

INSTALLATION MODERNE DE MAGASINS

Economie sur Faïences, Marbres, etc., 30 à 75 %.

FOURNISSEUR : Etat, Marine, Guerre, Assis-
tance publique, Chemins de fer P.-L.-M., P.-O.,
Génie Militaire, Ministères, Hospices Civils et
Militaires, C^{ie} Transatlantiques, Banques, etc.

100.000 Installations en France

HORS CONCOURS
5 GRANDS PRIX
28 MÉDAILLES OR

26 Années de Références

Envoi de Catalogues franco sur demande

16, RUE RÉPUBLIQUE - LYON - Tél. 51-17

(SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS)

A VENDRE

LYON-MONPLAISIR. — TERRAIN BIEN PLACÉ

On préférerait pour construire

S'adresser n° 696, AGENCE FOURNIER, Lyon.

"LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

contre les

ACCIDENTS

DE TOUTE NATURE

Capital Social : 6.800.000 francs

Réserves : 2.125.000 francs

ASSURANCES INDIVIDUELLES

Assurances de responsabilité civile :
AUTOMOBILES - CHEVAUX et VOITURES - DOMESTIQUES

ASSURANCES

Contre les Accidents du Travail

RESPONSABILITÉ

des Propriétaires d'Immeubles

ASSURANCES AGRICOLES

PAULE et TURPEAU

Agents généraux

A. BENOIST, Inspecteur général

39, rue de la Bourse à LYON